

ments sur ce qui s'est passé à Genève. Quand l'honorable monsieur a été envoyé à Genève, l'article X qui comportait une question de vie ou de mort pour un grand nombre des fils de ce pays, était encore en vigueur, et je crois que l'honorable monsieur pourrait très à propos nous confier ses renseignements, vu que c'est à titre de membre de cette Chambre qu'il a été nommé représentant du pays à Genève.

Il pourrait aussi nous entretenir d'un autre sujet. Nous nous rappelons tous qu'un honorable membre de cette Chambre nous a récemment parlé du Protocole adopté par l'assemblée générale de la Société des Nations sur les bords du lac Léman. Je ne sais ce qui est advenu de ce Protocole, s'il est mort ou vivant, et mon honorable collègue me ferait plaisir en nous renseignant sur ce sujet. On nous a dit que s'il était en léthargie, il revivrait. Il y a aussi un autre point que pourrait élucider notre honorable collègue. Il y a le traité de Locarno qui devait être une merveille! Ce traité a-t-il suivi le même chemin que le Protocole? Est-il aussi en léthargie? Va-t-on maintenant secouer son sommeil? Celui qui lit les débats de l'Assemblée législative de Paris s'aperçoit qu'on a exagéré son importance. J'admire les hommes d'Etat anglais parce qu'ils savent tirer parti de choses peu importantes. Après la conclusion du pacte de Locarno, qui admettait l'Allemagne dans la Société des Nations, le très honorable Austen Chamberlain revint en Angleterre et fut acclamé non seulement par le peuple, mais aussi par Leurs Majestés qui lui conférèrent un des plus hauts honneurs que puisse décerner la Couronne britannique: l'Ordre de la Jarretière. Si je me le rappelle bien, cet Ordre ne comprend que vingt-quatre membres. Il fut reçu comme un sauveur. A en juger par les honneurs dont fut comblé celui qui avait négocié ce pacte de Locarno, tout le monde crut que c'était un traité très important. Mais quand vous l'étudiez, qu'y voyez-vous? Le pacte se réduit à passer l'éponge sur toutes les atrocités commises par l'Allemagne. Il nous fallait couvrir ces atrocités du sommeil de l'oubli, effacer de notre souvenir toutes les abominations, jeter un voile éternel sur la fameuse phrase du "chiffon de papier", cesser toutes les poursuites contre les personnes coupables des crimes les plus affreux qui se soient commis contre la civilisation, contre ceux qui avaient violé les traités et s'étaient rués contre la Belgique qu'ils avaient juré de protéger. Tout devait être oublié, et l'Allemagne devait être acceptée avec les autres dans la société des nations. Plus que cela, on devait admettre l'Allemagne en lui accordant des termes spéciaux. On devait aussi chasser de

notre mémoire les victimes innocentes du navire Lusitania, torpillé près des rivages de l'Angleterre.

Voilà ce qu'est le traité de Locarno. Quelques-uns d'entre nous peuvent l'admirer, honorables messieurs, mais je dois dire que pour ma part—et je sais n'être l'écho que d'une minorité dans cette Chambre—je n'ai pas plus de confiance dans le traité de Locarno que j'en ai dans la Société des Nations. Naturellement, je ne veux pas parler, ce soir, de la Société des Nations, car j'ai déjà exposé, à plusieurs reprises, dans cette Chambre, mes vues à ce sujet. Celui qui veut savoir mon opinion n'a qu'à lire le *Hänsard*. J'ai dit que la Société des Nations était une jolie chose, un beau rêve; mais elle est trop bonne pour des mortels; elle a été établie pour des anges. J'aimerais que notre honorable collègue nous dise quelque chose de notre situation future. L'entrée de l'Allemagne dans la Société des Nations changera toutes les conditions. La France et l'Angleterre étaient autrefois l'âme de la Société des Nations. Elles y avaient tout à dire. Mais voici qu'un nouvel élément veut se joindre à elles, un élément qui nous a été opposé, qui veut détruire le traité de Versailles, qui veut acquérir encore des colonies, des mandats nouveaux. Je le demande à mon honorable ami, non seulement en mon nom, mais au nom de bien d'autres personnes que la chose intéresse beaucoup, où va nous conduire notre participation à la Société des Nations? Je demande—et je le demande comme une faveur,—à l'honorable leader du Gouvernement de nous expliquer ce qu'il a fait récemment à Genève.

L'honorable M. DANDURAND: Honorables messieurs, si l'honorable représentant de Lanaudière (l'honorable M. Casgrain) avait limité sa demande à sa dernière phrase, j'aurais pu lui rendre un compte sommaire du but de la dernière assemblée de la Société; mais comme son discours s'est promené sur toutes les actions des alliés qui se sont rencontrés à Versailles pour signer un traité de paix et qu'il a touché des événements subséquents qui découlent de ce traité, je crois que je ne devrais pas être appelé à traiter immédiatement un sujet aussi étendu. Le Sénat du Canada a plus d'une fois exprimé sa confiance dans la Société des Nations. Il a plusieurs fois déclaré qu'elle était une expérience tentée pour le maintien de la paix parmi les peuples de l'Univers. Jusqu'en 1919, nous n'avions pas ce mécanisme. Il n'existait pas en 1914, et mon honorable ami (l'honorable M. Casgrain) devrait se contenter d'accepter les paroles de Lord Grey, dans le temps Sir